

# COMPTE RENDU DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2019

*Nous demandons aux délégués d'évoquer, avec leurs camarades, les différents points discutés lors de ce conseil.*

*Grâce à ce compte rendu, les délégués pourront facilement, en heure de vie de classe par exemple, rapporter aux élèves de leur classe le déroulement de cette réunion fort importante pour la vie du collège.*

Sont présents à ce conseil : Ph. Chamailard, CPE ; A.Guiseppin, intendante ; J.L.Rablot, principal, J.C. Soulard, principal adjoint ; ainsi que 46 délégués sur les 52 attendus, six étant souffrants.

**Ordre du jour** : les sujets abordés découlent des idées, des interrogations et des doléances des élèves abordées lors des réunions de préparation aux conseils de classe. Cependant, les premiers sujets ont été abordés par le CPE et le quatrième point a été évoqué par le principal,

Présentation des thèmes qui seront évoqués:

- Travail sur le harcèlement à l'école
- La médiation scolaire.
- Réunions de préparation aux conseils de classe
- Les éco-délégués
- Changement des horaires du foyer
- Le passage au self
- Point sur les transports scolaires.
- Cour engazonnée derrière le bâtiment principal
- Tables de ping-pong
- Dégradations au foyer des élèves.
- Les ordinateurs des salles d'étude
- Les petites salles d'autonomie
- La nouvelle sonnerie musicale
- Utilisation des portables sur la cour
- Les abris à vélos
- Bancs et poubelles sur la cour et au rez-de-chaussée
- Les passages à l'infirmerie
- « Bal - Fête » de fin d'année

## **Travail sur le harcèlement à l'école**

- Toutes les classes de 6<sup>o</sup> vont suivre, en deux vagues successives et avec le cpe, une petite formation afin que chaque délégué de 6<sup>o</sup> puisse assurer, en faveur de leurs camarades de classe, une séance de sensibilisation aux phénomènes de harcèlement à l'école .

- Les autres délégués peuvent venir emprunter auprès du CPE, s'ils le souhaitent, les deux clefs USB qui proposent des vidéos, des diaporamas et d'autres documents.

- L'une des deux clefs USB est une nouveauté de 2018-2019. Elle n'a pas encore été utilisée.

## **La médiation scolaire.**

-La médiation semble de nouveau bien partie, cette année : nous avons déjà eu 20 médiations depuis septembre, soit autant en trois mois que lors de la totalité de la première année de fonctionnement.

-Sept nouveaux élèves médiateurs de 6° ont été sélectionnés, cette année, par l'équipe adulte de médiation. Ces nouvelles recrues suivront une formation au collège le vendredi 14 janvier 2020. Nous aurons ainsi 20 médiateurs élèves des quatre niveaux, épaulés par une équipe de 15 adultes du collège.

-La liste des médiateurs est jointe à ce compte rendu.

## **Réunions de préparation aux conseils de classe**

- Grande nouveauté cette année, des délégués des quatre niveaux ont pris la décision de réunir leurs camarades en dehors des heures de vie classe et sans la présence du Professeur Principal (le PP)

-Ce type de réunion, qui est de droit pour les délégués, ne vient pas remplacer le travail en heure de vie de classe avec le PP (souvent une demi-heure) mais vient plutôt en complément de celui-ci.

-Le CPE a du trouver une salle et un adulte pour encadrer (surveillant ou CPE). Le CPE se félicite de cet exercice du droit des délégués mais cela vient, très probablement, des difficultés liées aux emplois du temps.

## **Les éco-délégués**

- A la demande des adultes, des élections, après celles des délégués, ont eu lieu afin que chaque classe puisse choisir, de préférence en dehors des deux représentants déjà élus, un éco-délégué.

- Le but recherché, au niveau de notre collège, est de réunir ces nouveaux représentants, tous motivés par les domaines liés au respect et à la sauvegarde de la biodiversité, afin de réfléchir, de trouver des idées et d'agir en faveur de notre environnement dans et en dehors du collège...

- Le conseil des éco-délégués va travailler avec l'association Alizée afin de réfléchir sur la consommation d'eau, de gaz et d'électricité au collège.

- Ce conseil a aussi décidé de fonder un club de construction de nichoirs et de mangeoires pour les oiseaux, dramatiquement décimés par l'agriculture industrielle et les chats.

- La tonte de l'herbe sera aussi limitée afin de favoriser la diversité des insectes.

-Les élèves peuvent solliciter leurs éco-délégués s'ils ont des idées ou projets à faire partager.

-La liste des éco-délégués est jointe à ce compte rendu.

### **Changement des horaires du foyer**

- Certains délégués demandent le changement des horaires du foyer des élèves afin de pouvoir profiter de manière plus large de celui-ci. On devrait inverser les plages horaires des 6/5° avec celles des 4/3°.

- Cette demande ne sera pas suivie car, dans un sens ou dans un autre, les horaires de répartition des classes au niveau du foyer ne peuvent satisfaire tous les élèves.

-Le plus gros souci ne vient pas de ces horaires, mais plutôt de la construction des emplois du temps qui ne permet pas de libérer toutes les classes sur 1h30 entre 12 et 14h, comme la loi l'exige. Certaines classes ont 30 h de cours sur 28 h de plages disponibles ; le principal adjoint a donc été contraint de supprimer des plages de pause entre 12 et 14 h pour y fixer des heures de cours

- Les 4C, 4D et 3F ont de grosses difficultés pour déjeuner les jours où les PP suivent leurs heures de vie de classe fixées entre 12 et 14 h. Il est demandé aux professeurs de faire ces heures de dialogue à un autre moment de la semaine.

### **Le passage au self**

-Des barrières de passage au self sont à réparer selon les délégués.

### **Point sur les transports scolaires**

- M.Rablot rappelle la consigne du site « Aléop » des transports scolaires : les horaires de passage aux arrêts du matin le sont à titre indicatif, les élèves doivent être présents dix minutes avant l'heure indiquée.

- Tous les cars, selon les jours, sont en retard à l'arrivée au collège le matin. Le collège demande à ce que tous les cars soient arrivés avant 8h50. 8h45 serait un meilleur horaire

- Le principal a contacté le Conseil Départemental du Maine et Loire, interlocuteur du collège pour les questions de transports scolaires, mais il n'a reçu aucune réponse en retour. Il va donc les recontacter.

- Dans le car 2, des élèves restent debout faute de sièges, ce qui reste totalement interdit. Dans les cars 3, 4, 6 et 8, les chauffeurs démarrent alors que les élèves ne sont pas encore attachés. Le(s) chauffeur(s) du car 5 s'amuserai(en)t avec les élèves en donnant des coups de volant, des coups de freins... Le CPE va prendre contact avec un des responsables des transports scolaires afin de lui remettre ce compte rendu.

- Pour rappel, le port du gilet fluorescent est obligatoire, le matin, du départ de la maison à l'arrivée au collège et, inversement, le soir.

### **Cour engazonnée derrière le bâtiment principal**

- Les élèves et les adultes souhaiteraient que l'espace engazonné soit aménagé avec des bancs et un revêtement sur le sol ( ce dernier point afin d'éviter les salissures en M1-M2 et dans le hall). Mme Guiseppin a fait une demande auprès du Conseil Départemental ; la réponse reçue souligne que cet aménagement n'est pas prioritaire. Le collège et le FSE vont voir ce qu'ils peuvent faire de leur côté. Bancs semblables à ceux présents sur la cour ? Caillebotis sur le sol ?

### **Tables de ping-pong**

- Selon les élèves, une table de tennis de table serait descendue. A vérifier au plus vite.

### **Dégradations au foyer des élèves.**

- Les épisodes d'un vol de boule de billard et de trous dans le tapis de celui-ci ont émaillé ce début d'année. Fort heureusement, la boule a été restituée. Pour les trous, en dehors du fait que certains collégiens jouent de manière un peu « compliquée », il est possible que le tapis soit un peu trop fragile... Pour la rentrée 2020/2021, le FSE demandera un tapis un peu moins délicat...

- Il serait intéressant que les responsables du foyer demandent aux élèves, qui essaient des gestes techniques improbables au niveau du billard, de stopper leurs essais qui risquent de dégrader le tapis.

- Rappel du CPE : les responsables du foyer sont les garants du bon fonctionnement en autonomie de ce lieu de vie dédié aux élèves... Sans eux et sans le respect que leur doivent les autres élèves, le foyer pourrait se retrouver fermé définitivement.

- Les représentants font remarquer qu'il serait pertinent de rappeler l'interdiction des portables au foyer car, certes, si celui-ci est toléré pour être raccordé à la chaîne hi-fi du foyer, on observe que certains l'utilisent aussi pour prendre des photos. Le Cpe demandera à ses collègues surveillants de faire un petit affichage pour ce rappel.

- Les deux délégués du FSE, Anaïs et Fanny, verront pour fixer le volume maximal de la chaîne (une étiquette sera apposée sur celle-ci)

- La sonnerie est inaudible au foyer.

### **Les ordinateurs des salles d'étude**

- Les ordinateurs des salles 002 et 004 sont difficilement connectables au réseau. M.Rablot demandera à M.Defais de tenter de régler ce souci.

### **Les petites salles d'autonomie**

- Ces salles sont réservées à des élèves qui souhaitent ou qui ont besoin de travailler en groupe mais il doivent s'engager à respecter le calme et à éviter tout déplacement non autorisé.
- Une liste des élèves interdits d'accès à ces salles -pour une durée plus ou moins longue- doit être rédigée par les surveillants. Ces élèves sanctionnés ont souvent refusé de suivre les règles de travail, de respect et de calme de ces salles.
- En cas de souci d'accès à une petite salle pour un élève , c'est le CPE qui tranchera à l'écoute de celui-ci et du surveillant.

### **La nouvelle sonnerie musicale**

- La seconde sonnerie musicale plaît peu par rapport à la première du début d'année... Peu audible et d'une tonalité très particulière. On devrait profiter, un jour prochain, d'une nouvelle sonnerie fabriquée par quelques élèves en compagnie des professeurs d'Éducation musicale.
- La sonnerie est aussi inaudible en P1P2P3 ; toutefois ces préfabriqués devant disparaître, aucun travail ne sera réalisé.

### **Utilisation des portables sur la cour**

- Malgré les demandes de quelques délégués, l'utilisation des portables ne pourra pas être autorisée sur la cour. La Loi interdit l'utilisation de ces appareils dans la totalité des collèges et sur la totalité de leur superficie. Toutefois, en cas d'urgence et après accord d'un adulte, les élèves peuvent utiliser leurs téléphones en vie scolaire ou à l'accueil afin de joindre leur famille.

### **Les abris à vélos**

- Les abris pour les vélos bien que dégradés, ne seront pas réparés ou changés car ils le seront très probablement lors des travaux d'extension du collège qui prendront fin en 2021.

### **Bancs et poubelles sur la cour ou au rez-de-chaussée**

- Mme Guiseppin, pour le collège, et le CPE, pour le FSE, vont réfléchir à ce qu'ils peuvent faire pour trouver de nouveaux bancs et de nouvelles poubelles ( dans le cour et dans les couloirs pour ces dernières )

### **Les passages à l'infirmierie**

- Le papier sur les passages à l'infirmierie distribué à l'ensemble des élèves a été mal perçu par certains collégiens. Le principal adjoint et le CPE informent les délégués que ce document, rédigé par nos deux infirmières, n'invite pas les élèves à ne plus se rendre à infirmierie mais tend plutôt à faire comprendre aux adolescents la différence entre « urgence » et « toute petite blessure qui ne nécessite aucun traitement infirmier ».

### **« Bal - Fête » de fin d'année**

- Suite à quelques demandes pour l'élaboration d'une fête de fin d'année organisée par des élèves de 3°, le CPE rappelle que M.Yannis Guignon de l'Espace Jeunesse de Beaufort est disposé à aider les élèves de notre établissement, à organiser ce type de projet festif. Rien ne sera organisé au sein du collège. Coordonnées disponibles auprès du CPE.

Secrétaires de séance : Sheilly Hortet et Philippe Chamillard.